

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 29 ET 30 AVRIL 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SCHEMA TERRITORIALE DI RILANCIU DI U TURISIMU
CORSU**

**FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE DE RELANCE DU
TOURISME EN CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En Corse, la crise sanitaire a très fortement impacté le secteur du tourisme. L'économie insulaire dépend fortement du tourisme, et la consommation touristique, évaluée à 3,18 milliards d'euros en 2018 (GECODIA, 2020) est essentielle à l'activité économique : la dépense touristique représente 33% du PIB (avec les transports) soit près de 4,5 fois plus qu'au niveau national (7,4% en 2018). Les dépenses hors transport et hors hébergement non marchand représentent 1,77 milliard d'euros. Elles concernent essentiellement les biens courants ou l'alimentation à hauteur de 540 M€, l'hébergement pour 500 M€, la restauration pour 300 M€ et les locations de voitures à concurrence de 160 M€.

Les retombées du tourisme dépassent donc les seules activités directement touristiques pour irriguer fortement le commerce et les services dans l'île. Ainsi, à titre d'exemple, les enseignes de grande distribution alimentaire réalisent 50% de leur chiffre d'affaires durant la période estivale (juillet et août) pour les zones les plus touristiques de Corse et un peu plus d'un tiers pour les zones d'Ajaccio et de Bastia (GECODIA, 2020).

Cependant la crise sanitaire, avec la cessation des activités non essentielles à la vie courante, la fermeture obligatoire de tous les commerces (hors alimentations et pharmacies) et l'interdiction de se déplacer, a fortement impacté la consommation des ménages et donc la dépense globale, à une période clé pour la Corse : le début de la saison touristique estivale 2020.

Les contours de l'écosystème touristique corse sont bien plus larges que la stricte définition du secteur hébergement-restauration utilisée dans les statistiques officielles et permet de mieux appréhender l'ampleur de la crise économique liée à la COVID-19. On dénombre environ 10 585 établissements (dont les activités dépendent plus ou moins fortement du tourisme), soit près d'un quart de l'ensemble des établissements corses (46 000) (ATC, 2020).

Les secteurs les plus impactés en Corse sont ceux dont l'activité est fortement saisonnière : hébergement, restauration mais aussi commerce, activités de loisir et activités culturelles.

Ainsi, la sortie tardive du premier confinement s'est accompagnée d'une très faible reprise des liaisons entre la Corse et le continent privant l'ensemble de ces entreprises de la part de leur chiffre d'affaires réalisée habituellement en avant saison.

Une saison touristique fortement impactée par la crise sanitaire

L'avant-saison 2020 a été totalement empêchée par l'arrêt ou la forte réduction des rotations des transports pendant près de trois mois. On a pu ainsi constater une

chute vertigineuse du nombre de passagers transportés (ATC à partir des données CCIC ; INSEE, 2021) :

- - **83 %** entre mars et juin dans le transport aérien
- - **80 %** dans le maritime.

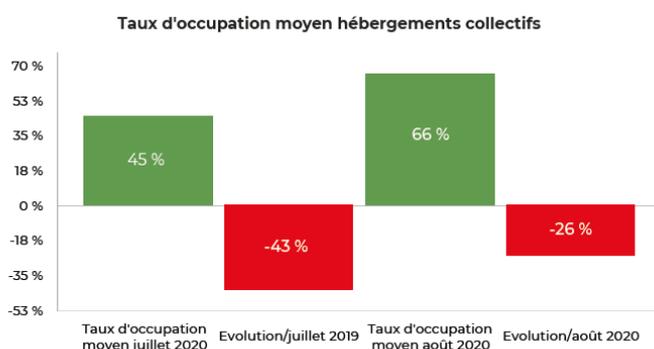
Sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, seulement 470 000 passagers sont entrés sur le territoire insulaire contre près de 1,6 million en 2019.

Sur la même période, le secteur de l'hébergement, en particulier l'hôtellerie, a connu des taux d'occupation proches de 0 avec une chute des réservations et des annulations en masse (ATC, 2020). Cela a impacté les emplois réguliers du secteur avec un appel massif des entreprises au dispositif de chômage partiel.

Toutefois, le scénario noir a été évité en haute saison (juillet et août). Les flux de transport ont témoigné d'une reprise significative. Dans l'aérien et le maritime, la reprise du trafic de passagers a été plus franche en juillet mais toujours en net recul par rapport à 2019 :

- - **31 %** pour juillet,
- - **18 %** pour le mois d'août.

En ce qui concerne le secteur de l'hébergement, la fréquentation a été supérieure aux attentes ; août est le mois qui se rapproche le plus de la normale (INSEE, janvier 2021). Les taux d'occupation moyens ont été de 45% en juillet et 66% en août tous hébergements confondus. Par rapport à 2019, cela représente pour 2020 une baisse de 43% en juillet et de 26% en août (ATC,2020).



Source : ATC, 2020.

Plus particulièrement, en ce qui concerne l'hôtellerie, le taux d'occupation moyen a été de 49% en juillet et de 77% en août et, en particulier, les hôtels 4* et 5* ont bien résisté à la crise avec des taux de remplissage moyens de 61% en juillet et de 84% en août (ATC, 2020)

Ce sont les campings qui ont été les plus impactés : 31% de fréquentation en moyenne pour juillet et 43% en août.

La perte de chiffre d'affaires moyenne, tous hébergements confondus, s'établit à hauteur de 48% en juillet et de 42% en août (ATC, 2020).

Le déclin de fréquentation est essentiellement dû à la clientèle étrangère qui n'a pu ou pas souhaité venir en Corse en raison de la crise sanitaire (INSEE, janvier 2021). Cette clientèle étrangère fait défaut dans l'hôtellerie traditionnelle comme dans

l'hôtellerie de plein air.

Le marché de la location de meublés a été, quant à lui, faiblement impacté (ATC à partir des données AirDNA) :

- - 16,5% de réservations et - 12,5% d'occupation en juillet (par rapport à 2019) ;
- - 15% de réservations et - 8% d'occupation en août (par rapport à 2019).

L'arrière-saison a été marquée par le passage de la Corse en zone rouge de circulation du virus le 6 septembre ce qui s'est traduit sur le flux de transport par :

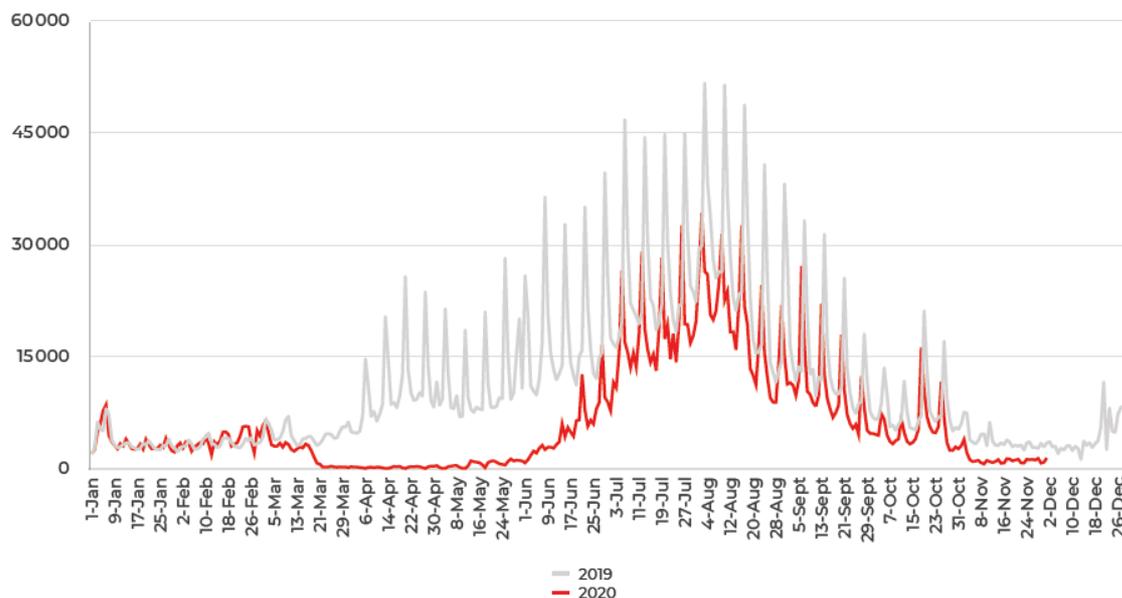
- - **38%** dans l'aérien entre septembre et novembre
- - **44%** dans le maritime

A la fin de l'été, les taux de réservation des hébergements étaient de 35% seulement pour le mois de septembre et de 9% pour le mois d'octobre (ATC, 2020).

Ce sont près de 4 100 postes de travail saisonniers qui ont ainsi été détruits sur l'année 2020 selon le cabinet Gécodia.

Au total, on enregistre entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2020 un peu plus de 2,1 millions d'entrées sur le territoire insulaire contre 4 millions en 2019.

Comparaison des entrées de passagers en Corse (maritimes et aériens)
du 1^{er} janvier au 30 novembre 2020 vs 2019



Source : ATC à partir des données CCIC (2020).

Les pertes enregistrées et à venir de ce secteur, fortement contributeur de valeur ajoutée, pèseront lourdement sur l'activité économique de notre île. En témoigne d'ailleurs le nombre de saisines (demandes d'aides et d'informations) réceptionnées par la DREETS de Corse.

La crise sanitaire a eu un effet dévastateur sur l'écosystème touristique, effet amplifié par le caractère insulaire de la destination. Toutefois, la forte réactivité des acteurs publics et privés a permis de limiter les dégâts, notamment lors de la haute-saison. La crise a mis en lumière la volatilité de la demande touristique avec l'absence quasi-totale d'une clientèle étrangère et le rôle prépondérant du tourisme comme moteur

de l'économie. Cette crise a également conforté les lignes directrices actées dans la feuille de route du tourisme corse, élaborée par l'ATC et approuvée à l'unanimité en 2018 par l'Assemblée de Corse, qui préconisait déjà la nécessaire transition écologique et numérique du tourisme insulaire.

Pour l'heure, l'incertitude semble peser fortement sur les taux de réservations dans l'hébergement pour l'avant-saison touristique 2021. On enregistre seulement 9% de réservations pour le mois d'avril, 12% pour mai et 19% pour juin dans l'hébergement collectif (hôtels, campings, RT, VV) avant les annonces gouvernementales du 31 mars dernier (ATC, 2021).

La nécessité de construire un plan de relance du tourisme spécifique

Le 14 mai 2020, le Premier Ministre a ainsi annoncé, lors du 5^{ème} comité interministériel du tourisme, le lancement d'un plan de soutien d'une ampleur exceptionnelle à destination du secteur touristique. Un des objectifs de ce plan était alors d'accompagner la reprise graduelle du secteur et le renouveau de l'attractivité touristique de la France et de ses territoires.

En particulier, au sein de ce plan, la mesure n°21 concerne plus particulièrement la Corse et précise que :

Comité interministériel du tourisme - 14 mai 2020

Un volet territorial afin de tenir compte des spécificités locales

Mesure n° 21 : Des feuilles de route territoriales seront définies au sein du Comité de filière tourisme afin de tenir compte des spécificités locales de certains territoires, à l'automne 2020.

Le Gouvernement réaffirme son ambition d'une **déclinaison territoriale efficace** des mesures décidées et d'une préparation de l'avenir adaptée aux enjeux locaux. L'opérateur Atout France a ainsi été chargé de proposer une démarche de contractualisation globale avec les collectivités disposant de la compétence touristique, et notamment les Régions, dans laquelle plusieurs d'entre elles se sont déjà engagées.

En complément des mesures déjà annoncées, les problématiques particulières rencontrées par certains territoires touristiques comme les outre-mer, Lourdes et la Corse dans l'adaptation à la crise et à ses conséquences, souvent du fait du choc porté à la connectivité et aux déplacements internationaux feront également l'objet d'un accompagnement spécifique.

Le Comité de filière tourisme est missionné pour préparer ces feuilles de routes sectorielles et territoriales avec un premier retour en juillet 2020 en vue de la saison touristique outre-mer.

Un point sera réalisé d'ici la fin 2020 pour arrêter de nouvelles décisions et accompagner la reprise à plus grande échelle du tourisme international au bénéfice de nos emplois, de notre économie et de nos territoires.

Dans ce contexte, l'Agence du Tourisme a engagé une consultation de l'ensemble des acteurs publics du tourisme (OTI, EPCI, PNRC, CFC, Comité de Massif) et des fédérations représentant les différentes filières touristiques (du 8 au 15 mai 2020).

L'ATC a ainsi mis en place et piloté 7 groupes de travail (chaque groupe de travail correspondant à une thématique précise) afin de préparer la rédaction du plan de relance du tourisme en Corse.

Ces groupes de travail ont, pour certains, été menés en collaboration avec les services de la DIRECCTE, la BANQUE des TERRITOIRES, BPI France, l'ADEME, ATOUT France et la Collectivité de Corse mais aussi des partenaires tels que la CADEC et FEMU QUI.

Les réunions ont d'abord porté sur les mesures d'urgence mais très rapidement, des problématiques se sont faites jour pour la relance à moyen terme (saison 2021) et la transition post 2020. Au total, une trentaine de réunions ont eu lieu impliquant toujours les socioprofessionnels et acteurs publics du tourisme insulaire.

	Groupes de travail
GT1	Adaptation sanitaire (<i>Protocoles, adaptation des structures, conditions de circulation dans les transports, financement des équipements, achats groupés, etc</i>)
GT2	Accessibilité de l'île (<i>Faciliter la venue en Corse. Lever les freins à l'accessibilité de l'île, avec l'OTC</i>)
GT3	Mesures d'urgence pour les entreprises et les OTI (<i>Aides financières, ingénierie spécifique, paracommercialisme</i>)
GT4	Emploi saisonnier (<i>Adéquation de l'offre et de la demande, mise en place de formations accélérées</i>)
GT5	Ingénierie financière et fonds d'intervention (<i>Accompagnement financier des entreprises, outils financiers disponibles et/ou à créer</i>)
GT6	Ingénierie de projets touristiques (<i>Atout France, ADEME</i>)
GT7	Marchés et benchmarking (<i>Atout France</i>)

Ces groupes de travail sont venus enrichir la feuille de route territoriale pour la relance du tourisme corse et ont fait l'objet de négociations avec les services de l'Etat pour déterminer les actions retenues et leur financement.

Une première présentation de la feuille de route a ainsi été faite le 10 septembre 2020 à Bunifaziu au secrétaire d'Etat au tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne, en marge de la visite du Président de la République en Corse. Cette présentation a permis de valider les travaux opérés jusqu'alors et de cadrer les actions figurant au sein de cette feuille de route.

A compter de cette validation, un travail de négociation est intervenu avec les services de l'Etat, associant l'ensemble des socio-professionnels du secteur à toutes les étapes, pour préciser les actions retenues et les financements possibles.

La Collectivité de Corse a mené dans le même temps une réflexion pour construire un plan de relance englobant tous les secteurs économiques dont le tourisme. Cette réflexion a ainsi abouti à l'adoption le 27 novembre 2020 par l'Assemblée de Corse à l'adoption du volet « Salvezza » du plan de relance « Rilanciu e Salvezza ». Le volet « Salvezza » était ainsi consacré à une première liste de mesures d'urgence visant à la sauvegarde des entreprises et de l'activité économique, à la préservation de l'emploi, et à l'atténuation des conséquences sociales de la crise.

La feuille de route qui vous est présentée est le fruit de cette concertation et permet la mise en place de mesures et de moyens financiers spécifiques nécessaires au soutien et à la relance du secteur du tourisme.

Cette feuille de route est ainsi orientée autour de 8 actions :

- Action n° 1 - Accentuer le soutien à l'investissement et l'accompagnement des TPE-PME dans le secteur touristique.
- Action n° 2 - Accompagner la relance en créant une « foncière tourisme ».
- Action n° 3 - Renforcer l'accompagnement des projets touristiques par la mobilisation accrue de France Tourisme Ingénierie et des moyens propres d'Atout France.
- Action n° 4 – Conforter la montée en compétences et sécuriser les parcours professionnels des saisonniers.
- Action n° 5 – Réguler la location touristique meublée.
- Action n° 6 – Accompagner les acteurs du tourisme vers une transition écologique.
- Action n° 7 – Accroître la chaîne de valeur touristique et créer une chaîne d'hébergements régionale.
- Action n° 8 – Promouvoir la destination Corse.

Cette feuille de route s'articule avec la réponse conjointe faite par l'ATC et le Comité de Massif à l'appel à projets « Plan d'investissement pour le tourisme de montagne » déposée le 15 avril dernier.

La feuille de route territoriale en faveur du tourisme corse est annexée au présent rapport accompagnée de ses huit fiches actions et du chiffrage, encore provisoire car évolutif, de la maquette financière de cette feuille de route.

Je vous propose donc :

- De prendre acte du rapport présentant la feuille de route territoriale de relance du tourisme en Corse et de ses huit fiches actions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.